

CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE PUBLIQUE DE FRANCE

Section des Eaux

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2003

DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA COMMUNE DE SAINT-TROPEZ (VAR) EN STATION BALNEAIRE

AVIS

Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, ses rapporteurs entendus et après discussion, considérant :

- l'amélioration de la qualité des eaux de baignade ;
- les actions menées par la commune en matière de lutte contre la pollution résiduelle urbaine,
- la suppression des derniers branchements en plomb en 2001 et 2002,

émet un avis favorable à la demande de classement de la commune de Saint-Tropez en station balnéaire.

COPIE CONFORME